



Le Proviseur,

Α

Mesdames et Messieurs les parents des élèves du lycée Francis Jammes

Orthez, le 8 avril 2020

Objet: CORONAVIRUS - Evaluations, examens et PFMP

Le Proviseur Olivier GARRIGUES

Madame, Monsieur,

Téléphone 05.59.69.01.85 Télécopie 05.59.69.85.78 Mél Ce.0640053k@ac-bordeaux.fr La situation de confinement que nous connaissons actuellement est totalement inédite, et toutes les équipes du lycée sont mobilisées pour permettre à nos élèves de poursuivre leur scolarité dans les conditions les plus convenables possibles.

Avenue François Mitterrand B.P. 60127 64301 ORTHEZ Cedex Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, dans son intervention télévisée du 3 avril dernier a annoncé un certain nombre de mesures, qui nécessitent quelques rappels pour maintenir l'assiduité et l'investissement indispensables des élèves :

• Evaluations:

- Les évaluations du 3^{ème} trimestre ou 2^{ème} semestre seront maintenues, sous réserve de la date de reprise effective des cours. Les évaluations passées pendant la période de confinement, **même si elles ne sont pas comptabilisées dans la moyenne**, permettent à l'élève de se positionner par rapport à ses apprentissages. Les enseignants ont parfaitement le droit **d'évaluer** leurs élèves, ne serait-ce que pour maintenir **l'assiduité pédagogique**. Les élèves ne sont en aucun cas dispensés de rendre le travail demandé par leurs professeurs, même si une attention particulière est portée par rapport aux difficultés de communication rencontrées par certains lycéens. Les professeurs sauront faire preuve de discernement et le contexte **ne doit pas autoriser des élèves à se dispenser d'apprendre leurs leçons ou faire leurs exercices**,
- Les lycéens ayant un aménagement spécifique de scolarité (MDPH ou en interne), continuent à en bénéficier,

• Epreuves d'examens :

Il n'y aura pas cette année d'épreuves ponctuelles d'examen, mais les diplômes seront délivrés aux élèves qui auront validé les compétences nécessaires à la fin de l'année scolaire, comme chaque année, par un jury d'examen. Cependant, il est important de rappeler que les appréciations des enseignants et CPE, et l'avis du chef d'établissement renseignés dans le livret scolaire pour l'obtention du diplôme auront une grande importance, et serviront de référence au jury d'examen, qui reste « souverain »,

- L'investissement et l'assiduité pédagogique pendant la période de confinement seront pris en compte,
- Les élèves qui auraient entre 8 et 9,9 de moyenne au Baccalauréat Professionnel pourront passer les oraux de rattrapage dans les conditions ordinaires : avec la possibilité de choisir deux matières à présenter à l'oral entre le 8 et le 10 juillet,
- Les notes déjà acquises lors des CCF sont conservées. Si aucune épreuve n'a été organisée pour le CCF dans une discipline, l'évaluation est remplacée par les notes qui apparaissent dans le livret scolaire,

• Les Périodes de Formation en Milieu Professionnel :

- Les évaluations faites par les professeurs pendant les Périodes de Formation en Milieu Professionnel (stages en entreprise) seront prises en compte, puisque nos élèves de Terminale de Bac Professionnel ou CAP AEPE ont d'ores et déjà effectué la durée minimum exigée pour pouvoir valider leur examen.
- Pour les élèves **de 2**^{de} **et 1**ère, nous sommes dans l'attente de la décision des autorités académiques et du ministère pour savoir si les PFMP sont **maintenues ou reportées**, en fonction de la date de fin de confinement,

• <u>Vacances scolaires</u>:

- Les vacances de printemps sont maintenues, pour notre zone du 18 avril au 4 mai au matin, ce qui n'empêchera pas les enseignants de rester en contact avec certains élèves s'ils le souhaitent durant cette période, qui doit permettre aux lycéens de se détendre, nous l'espérons avant une reprise des cours, si les conditions sanitaires le permettent,
- Il n'est pas prévu de modifier les dates de vacances d'été, ni de reporter la rentrée des classes fixée au mardi 1^{er} septembre 2020.

Vous trouverez à votre disposition une foire aux questions mise en ligne sur le site internet de notre ministère à l'adresse suivante : https://www.education.gouv.fr/bac-brevet-2020-les-reponses-vos-questions-303348

Dans l'attente d'avoir le plaisir de retrouver les élèves et leurs familles, nous restons, avec l'ensemble des équipes du lycée, à votre écoute pour répondre à vos questions que vous pouvez nous adresser sur la boîte mail de l'établissement : ce.0640053k@ac-bordeaux.fr

Nous comptons donc sur un soutien actif des familles et un lien régulier des élèves avec leurs enseignants, qui contribueront ainsi grandement à la réussite des lycéens.

Le Proviseur, O. Garrigues

